

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1384

6 juillet 2010

SOMMAIRE

Amanda Management Company S.A.	66426	Morgan Stanley Investment Funds	66400
AMCIC South Africa Partner (Lux) S.à.r.l.	66432	MSREF VI Skylar S.à r.l.	66406
Axa World Funds II	66427	MSREF V Lorenzo Holding S.à r.l.	66402
Beukenhoeve Holding S.à.r.l / B.V.	66410	MSREF V Universe S.à r.l.	66403
Boulangerie-Pâtisserie Friederich S.à r.l.	66407	ProLogis Russia Holdings S.à.r.l.	66431
Bridge Investment Holdings Limited Sàrl	66407	ProLogis UK CCLIV S.à r.l.	66412
CASA SN S.A.	66424	ProLogis UK CCL S.à r.l.	66413
Cattaro Investments S.A.	66427	ProLogis UK CCXLI S.à r.l.	66410
Damire International S.A.	66432	ProLogis UK CCXXII S.à r.l.	66425
EAVF BEN Holdco Sàrl	66386	ProLogis UK LXXVI S.à r.l.	66410
ECEF-IHV SA	66426	ProLogis UK XXIX S.à.r.l.	66424
Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l.	66425	Prospero (Luxembourg) S.à r.l.	66386
Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l. ..	66403	Ribeaumont Holding S.A.	66401
Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l.	66426	Saar Consult S.à r.l.	66403
Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l.	66428	Sal. Oppenheim PEP International S.à r.l.	66402
Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l.	66428	SBRE Land	66400
Financière Ottre S.A.	66431	SBRE Office	66401
Gilaspi Investments S.A.	66429	SBRE Senden	66400
Glass Invest S.A.	66401	SBRE Supermarket	66401
Glitnir SICAV 1	66430	Sella Global Strategy Sicav	66413
Goldman Sachs Structured Investments SICAV	66432	Ship Atlantic Holding S.A.	66425
Golf Shack S.A.	66411	Socego Investments Holding S.A.	66430
GSS III Liberty S.à r.l.	66406	Société d'Industrie Mécanique S.A.	66407
GSS III Stone S.à r.l.	66406	Solumo S.A.	66429
Ibiza Housing Lux Company S.A.	66427	Splitart S.A.	66414
Ibiza Housing Lux Company S.A.	66431	Stanwahr S.à r.l.	66428
ID Technologies S.A.	66405	Stockwell Holding S.A.	66424
Lion-Intergestion	66429	Turk Real Estate Management S.à.r.l.	66432
Margin of Safety Fund	66430	Tyres Distribution International S.A.	66431
		Win Securitisation II	66424

EAVF BEN Holdco Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.579.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- EAVF S.à r.l., associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour EAVF BEN HOLDCO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076729/16.

(100070271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Prospero (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.899.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Prospero Topco Limited, an exempted limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK236560, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 10 May 2010.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder of Prospero (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.899, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 842, dated 23 April 2010. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 187,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), through the issue of one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) shares have been subscribed as follows in exchange for a contribution in cash:

1) one hundred and eighty-three thousand one hundred and forty-six (183,146) shares have been subscribed and paid up by Prospero Topco Limited, prenamed;

2) nine hundred and fifty-six (956) shares have been subscribed and paid up by General Electric Pension Trust, a New York common law trust, incorporated and existing under the laws of New York, exempted from registration with any registration authority, having its registered office at 3001 Summer Street, Stamford Square, Stamford, CT 06905, hereby represented by Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York (USA), on 10 May 2010;

3) three thousand three hundred and ninety-eight (3,398) shares have been subscribed and paid up by Bregal Private Capital L.P., a limited partnership established under the laws of Scotland, registered with the United Kingdom Registrar of Companies under number 5241 acting through its general partner, Bregal General Partner Jersey Limited, having its registered office at 2nd Floor, Windward House, La Route de la Libération, St Helier, Jersey JE2 3BQ, Channel Islands,

hereby represented by Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in St Helier, Jersey, on 10 May 2010.

The above proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The total contribution of one hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 187,500.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of the existence of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

Following the above, General Electric Pension Trust, prenamed, and Bregal Private Capital L.P., prenamed, enter the meeting to resolve with Prospero Topco Limited, prenamed on the subsequent items of the agenda.

Second resolution

The shareholders of the Company decide to (i) increase the number of managers of the Company to five, (ii) to create two classes of managers to be named A Manager and B Manager and (iii) to provide that the Company will be bound in all circumstances except with respect to Reserved Matters (as defined below), by the joint signature of any A Manager together with any B Manager or by the signature of any person to whom power shall have been delegated by the board of managers of the Company or by any A Manager together with any B Manager, provided always that the Managers have all approved signature of the relevant document(s). With respect to Reserved Matters, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of all A Managers and all B Managers or by the signature of any person to whom power shall have been delegated by the board of managers of the Company or by all A Managers and all B Managers.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders of the Company decide to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

“A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of Prospero (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also guarantee, grant security in favour of third parties to secure obligations of companies which do not form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist companies which do not form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company’s share capital is set at two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) represented by two hundred thousand (200,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may not be modified without the prior approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. Any transfer (including both of a legal and/or beneficial interest in shares) to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital; provided, however, that with the prior consent of the board of managers (which consent shall not be unreasonably withheld) the following transfers are permitted, subject in each case to the mandatory requirements of Luxembourg law:

(a) a transfer to an Affiliate of that shareholder, provided that if the transferee ceases to be an Affiliate of the shareholder, all of its shares will be transferred to another Affiliate of the original transferor and any A Manager is entitled to authorise and instruct such person as it thinks fit to execute, complete and deliver the necessary transfer(s) as agent on its behalf and register the transferor (or its nominee) as the holder of those shares;

(b) any transfer of shares by a shareholder which is an investment fund (being any person, company, trust or limited partnership holdings shares for investment purposes) or by its trustee, custodian or nominee or by an entity wholly or substantially wholly owned by any investment fund (and "Investment Holding Company") or by any entity co-investing alongside such investment fund (a "Co-Nominating Investor"):

(i) to any trustee, nominee or custodian for such fund and vice versa;

(ii) to any unit holder, shareholder, partner, participant, manager or adviser (or an employee of such manager or adviser) in any such fund;

(iii) to any investment fund, or its trustee, nominee or custodian, managed or advised by the same manager or adviser as any such fund;

(iv) to any Co-Nominating Investor or its trustee, nominee or custodian thereof; or

(v) to any Investment Holding Company or any trustee, nominee or custodian thereof;

(c) any transfer by a shareholder that is a trustee or fiduciary for any person may transfer its shares to a successor trustee or other fiduciary for such person, so long as the transferee agrees to be bound by the terms hereof;

(d) any transfer by a shareholder that is subject to the provisions of Title I of the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended ("ERISA"), may transfer all or any portion of its shares in the event that the board of managers notifies the shareholder that the Company will not qualify as a VCOC (as defined herein), so long as the transferee is not a competitor of Grupo Corporativo Ono S.A. as determined by the A Managers; and

(e) where that transfer is pursuant to and in accordance with Article 17 or Article 19.

For the purposes of these articles of association, "Affiliate" means, with respect to a person (the "First Person"): (a) another person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the First Person; (b) a pooled investment vehicle, including any co-investment vehicle, organised or advised by the First Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by the First Person; (c) a partner or an officer or employee of the First Person (or an Affiliate thereof); (d) an investment fund organised by the First Person for the benefit of the First Person's (or its Affiliates') partners, officers or employees or their dependants; or (e) a successor trustee or nominee for, or a successor by re-organisation of, a qualified trust.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. No transfer of any shares (or any interest in any shares) may be made by any shareholder(s) proposing to sell shares (the "Selling Shareholder(s)") if it would result in any person (whether or not an existing Shareholder), together with its affiliates (a "Tag Purchaser"), holding more than 50% of the shares in issue (a "Proposed Tag-along Transfer"), unless the Tag Purchaser has first made a written offer in accordance with Article 13 to each shareholder who is not a Selling Shareholder (the "Non-Selling Shareholders") to acquire the same proportion of its shares at the same price per share and on no less preferential terms and conditions as to be paid and given to and by the Selling Shareholder(s).

Art. 11. A Shareholder who accepts an offer made in accordance with Article 13 is responsible for its proportionate share of the costs of the Proposed Tag-along Transfer to the extent not paid or reimbursed by the Tag Purchaser based on its number of shares held.

Art. 12. The Selling Shareholder(s) must give written notice to each Non-Selling Shareholder of each Proposed Tag-along Transfer at least five Business Days (a “Business Day” meaning a day, except a Saturday or Sunday, on which banks in Luxembourg, Cayman Islands, New York and the City of London are open for business for normal business hours) prior to concluding a definitive agreement relating to the Proposed Tag-along Transfer providing details of the Tag Purchaser and its proposed price and, to the extent it is able, the other terms and conditions.

Art. 13. The written offer required to be given by the Tag Purchaser must be given not more than 10 Business Days after the signing of the definitive agreement relating to the Proposed Tag-along Transfer and must be open for acceptance for at least 10 Business Days after the date of the written offer (the “Acceptance Period”). The Selling Shareholder(s) must deliver or cause to be delivered to the Non-Selling Shareholders copies of all transaction documents relating to the Proposed Tag-along Transfer promptly as the same become available.

Art. 14. If a Non-Selling Shareholder wishes to accept the Tag Purchaser’s offer it must do so by means of a written notice to the Selling Shareholder(s) indicating its acceptance of the offer in respect of all of the number of its shares specified in the written offer.

Art. 15. At the end of the Acceptance Period, the transfer of any shares to be transferred to the Non-Selling Shareholders and the Tag Purchaser is permitted to be made:

- (a) within 30 days after the expiry of that period;
- (b) so long as it takes place on terms and conditions no more favourable in any respect to the Selling Shareholder(s) than those stated in the written offer (including at the price notified in accordance with Article 13); and
- (c) on the basis that all of the shares proposed to be sold under the Proposed Tag-along Transfer are transferred.

Art. 16. The provisions of Article 10 will not apply to any transfers of shares:

- (a) where a Drag-Along Notice has been served; or
- (b) to a new holding company of the Company which is established for the purposes of planning for a reorganization or planning for an exit and in which the share capital structure (principally the shareholdings) of the Company is replicated in all material respects.

Art. 17. If shareholders holding at least 75% percent of the Company’s share capital wish to sell all their shares (the “Majority Selling Shareholders”) and find a bona fide arm’s-length third party purchaser (the “Acquiror”) and agree terms for the sale to such Acquiror of all their shares (a “Proposed Drag-Along Sale”) then, on receipt of written notification from the Majority Selling Shareholders, all the other holders of shares (the “Dragged Shareholders”) are bound, subject to Articles 18 and 19, to accept any offer from the Acquiror on the same terms and conditions as agreed by the Majority Selling Shareholders.

Art. 18. Dragged Shareholders are not expected to make or give any representations, warranties, covenants or indemnities, other than giving warranties concerning title to their shares and capacity to sell. Each Dragged Shareholder is responsible for its proportionate share of the costs of the Proposed Drag-Along Sale to the extent not paid or reimbursed by the Acquiror based on its number of shares held.

Art. 19. The Majority Selling Shareholders must give notice to each Dragged Shareholder of any Proposed Drag-Along Sale as soon as practicable after reaching agreement in respect of the Proposed Drag-Along Sale (the “Drag-Along Notice”). The Drag-Along Notice must set out the nominal amount of shares proposed to be transferred, the name and address of the proposed Acquiror, the proposed form of consideration and any other terms and conditions of payment offered for the shares. The Drag-Along Notice may make provision for the Dragged Shareholders to elect to receive consideration in the form of shares or loan notes on different terms to those agreed by the Majority Selling Shareholders, and the Acquiror may offer a loan note and/or share alternative to certain but not all Majority Selling Shareholders and/or Dragged Shareholders. The Drag-Along Notice must specify a date, time and place for the Dragged Shareholders to execute transfers and pre-emption waivers in respect of their shares, being a date which is not less than 7 Business Days after the date of the Drag-Along Notice (and not earlier than the transfers by the Majority Selling Shareholders). The Drag-Along Notice may be expressed to be conditional upon completion of the sale by the Majority Selling Shareholders. A Drag-Along Notice shall be valid for a period of 3 months from the date of issue.

Art. 20. If a Dragged Shareholder does not, within 10 Business Days of the date of the Drag-Along Notice (or on the date specified in the Drag-Along Notice if later than five Business Days after the date of the Drag-Along Notice) execute transfers and pre-emption waivers (if applicable) in respect of its shares, then any of the managers of the Company is entitled to authorise and instruct such person as it thinks fit to execute, complete and deliver the necessary transfer(s) as agent on its behalf and, against receipt by the Company (as nominee for the shareholder) of the purchase monies or other consideration payable for the shares, deliver the transfer(s) and any pre-emption waivers to the Acquiror (or its nominee) and register the Acquiror (or its nominee) as the holder of those shares. After the Acquiror or its nominee has been registered as the holder the validity of such proceedings may not be questioned by any person. The Company will pay any such purchase monies or other consideration (less the proportionate share of the costs of the Proposed Drag-Along Sale to be borne by such shareholder) held as nominee in accordance with this Article 20 for a shareholder to that shareholder as soon as practicable.

Art. 21. The shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under Article 20 is necessary as security for the performance by the Dragged Shareholders of their obligations under these articles of association.

C. Management

Art. 22. The Company is managed by five managers, who need not be shareholders, to be named “A Manager” or “B Manager”. At all times, the Company will have two A Managers appointed, who may be resident in any country, and three B Managers appointed, who must be resident in Luxembourg.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose. The managers are appointed by the shareholders, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the shareholders acting by way of a simple majority. The managers of the Company will, among other things, monitor the performance of any loan granted by the Company (a “PIK Loan”) and will, from time to time and on each occasion when a notice under the PIK Loan is delivered to the Company, appoint a committee of advisors to consult with them and to provide a recommendation of appropriate action to be taken as a result of such performance and/or notice received by the Company. The managers are not obliged to accept any committee recommendations, but will consider the terms of any recommendation prior to taking any action in respect of the PIK Loan.

The board of managers shall use its reasonable best efforts to conduct the Company’s business and affairs in such manner that the Company shall qualify as a “venture capital operating company” (a “VCOC”) within the meaning of United States Department of Labor Regulations set forth at 29 C.F.R. 2510.3-101 or any successor to such regulations (the “Plan Asset Regulations”) and relevant authority interpreting the Plan Asset Regulations. In the event that at any time the board of managers determines that the Company will not qualify as a VCOC, it will notify the shareholders as soon as reasonably practicable.

The Company will be bound in all circumstances, except with respect to Reserved Matters (as defined below), by the joint signature of any A Manager together with any B Manager or by the signature of any person to whom power shall have been delegated by the board of managers of the Company or by any A Manager together with any B Manager, provided always that the Managers have all approved signature of the relevant document(s). With respect to Reserved Matters, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of all A Managers and all B Managers or by the signature of any person to whom power shall have been delegated by the board of managers of the Company or by all A Managers and all B Managers.

Art. 23. The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or any A Manager, at the registered office of the Company or at the place otherwise indicated in the notice of meeting, which shall always be located in Luxembourg. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least ten (10) days in advance of the date foreseen for the meeting and the agenda of such meeting must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if all managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall only be taken by unanimous votes of all the managers present or represented at such meeting; the chairman shall therefore not have a casting vote. In any case where unanimous consent cannot be reached on a given matter (other than a Reserved Matter), the shareholders holding more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company will provide advice to the board for its consideration as to such matter and the board will not resolve to take any action without their approval.

For the purposes hereof, the following shall constitute “Reserved Matters” (and each a “Reserved Matter”):

- a) a change in the currency of the PIK Loan;
- b) a change to the definition of “Majority Lenders” under the PIK Loan or a change to any other provision of the PIK Loan which expressly requires the consent of all lenders thereunder;
- c) a change of transfer provisions governing changes to the lenders (other than those in relation to sale and drag-along and tag-along) under the PIK Loan; and
- d) the conversion, surrender, discharge or release of any amounts outstanding under the PIK Loan in consideration for the issuance of common equity of the borrower thereunder.

If and to the extent that a matter is a Reserved Matter, before that matter is approved by the board of managers, the board of managers shall seek the consent of the general meeting of shareholders in relation to such Reserved Matter and such consent shall only be validly given with (i) the unanimous vote of all shareholders with respect to the Reserved Matters that are referred to under a) to c) above and (ii) the vote of shareholders that have invested (together with any other persons) not less than 66.67% of the Total New Funding with respect to the Reserved Matters that are referred to under d) above. For these purposes, the “Total New Funding” means the investment of EUR 200 million into Grupo Corporativo Ono S.A. on or around May 2010 by certain of its existing shareholders.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 24. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 25. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 26. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 27. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount or assets to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Collective decisions of the shareholders

Art. 28. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 29. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Written notice of any meeting of shareholders must be given to the shareholders at least eight (8) days in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. No notice shall be required if all the shareholders are present or represented at a meeting of such shareholders or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the shareholders. Save where a higher majority is provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital; provided, however, that no amendment to the provisions of Article 8 and Article 22 that relate to ERISA shall be effective against any shareholder that is subject to the provisions of Title I of ERISA (an “ERISA Shareholder”) without the consent of ERISA Shareholders representing at a majority of the share capital held by all ERISA Shareholders.

Art. 30. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 31. The Company’s financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 32. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 33. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 34. If the Company is dissolved, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and are appointed by a general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 35. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Fourth resolution

The shareholders of the Company decide to appoint the following person(s) as additional managers of the Company for an unlimited period:

- a) Mr. Sinisa Krnic, born on 10 January 1973 in Gihon, having his professional address at 28 St George Street, London W1S 2FA, as an A Manager;
- b) Mr. David Comerton Forde, born on 27 June 1982 in Adelaide (Australia), having his professional address at 23 King Street, London SW1Y 6QY, as an A Manager.

Fifth resolution

The shareholders of the Company decide that the current managers of the Company shall henceforth be named B Manager as follows:

- (i) Mr. Richard Brekelmans shall henceforth be named as "B Manager",
- (ii) Mr. Johan Dejans shall henceforth be named as "B Manager", and
- (iii) Hugo Neuman, shall henceforth be named as "B Manager".

Sixth resolution

As a consequence of the aforementioned resolutions, the shareholders of the Company declare that the number of managers of the Company is fixed at five (5) and that the board of managers of the Company is, with effect as of the date of the present deed, composed as follows:

- 1) Mr. Sinisa Krnic, as an A Manager;
- 2) Mr. David Comerton Forde, as an A Manager;
- 3) Mr. Johan Dejans, as a B Manager;
- 4) Mr. Richard Brekelmans, as a B Manager;
- 5) Mr. Hugo Neuman, as a B Manager.

Seventh resolution

The shareholders of the Company decide to appoint Deloitte S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.895, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg as independent auditor of the Company.

The term of office of the independent auditor shall end at the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2010.

To the extent required, the shareholders of the Company confer all powers to the Company's board of managers to enter into and execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the appointment of the independent auditor on the above terms and ratifies the taking of any such act by the board of managers of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Prospero Topco Limited, une exempted limited liability company, constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, enregistrée auprès du Registrar of Companies des Iles Caïman sous le numéro WK-236560, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïman,

ici représentée par Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres le 10 mai 2010.

La procuration ci-dessus paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Prospero Luxembourg S.à r.l. («la Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.899, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 11 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 842 en date du 23 avril 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par l'émission de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) parts sociales ont été souscrites par et ont été entièrement payées par des apports en numéraire comme suit:

1) cent quatre-vingt trois mille cent quarante-six (183,146) parts sociales ont été souscrites et payées par Prospero Topco Limited, susnommée;

2) neuf cent cinquante-six (956) parts sociales ont été souscrites et payées par General Electric Pension Trust, une common law trust, existant selon les lois de New York, exonérée d'enregistrement auprès d'un quelconque registre, ayant son siège social au 3001 Summer Street, Stamford Square, Stamford, CT 06905; ici représentée par Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 10 mai 2010;

3) trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3,398) parts sociales ont été souscrites et payées par Bregal Private Capital L.P., un limited partnership, établi selon les lois d'Ecosse, enregistré auprès du United Kingdom Registrar of Companies sous le numéro 5241, représenté par son general partner, Bregal General Partner Jersey Limited, ayant son siège social au 2^{ème} étage, Windward House, La Route de la Libération, StHelier, Jersey JE2 3 BQ, Îles Anglo-Normandes; ici représenté par Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St Helier, Jersey le 10 mai 2010.

Les procurations ci-dessus paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La valeur totale de l'apport d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500,-) sera entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justifiant de l'existence de ces apports ont été présentés au notaire soussigné.

Suite à ce qui précède, General Electric Pension Trust, susmentionné, et Bregal Private Capital L.P., susmentionné, rejoignent l'assemblée générale pour délibérer avec Prospero Topco Limited, susmentionné, sur les points suivants de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident (i) de porter à cinq le nombre de gérants de la Société, (ii) de créer deux catégories de gérants qui seront désignés «Gérant A» et «Gérant B» et (iii) que la Société est engagée en toutes circonstances, sauf en ce qui concerne des Affaires Réservées (telles que définies ci-dessous), par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou par la signature de tout représentant dûment mandaté par le conseil de gérance ou par un Gérant A et un Gérant B, à condition que le conseil de gérance ait dûment approuvé la signature desdits documents. En ce qui concerne les Affaires Réservées, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de tous les

Gérants A et de tous les Gérants B, ou par la signature de tout représentant dûment mandaté par le conseil de gérance ou par tous les Gérants A et tous les Gérants B.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés de la Société décident de reformuler entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Prospero (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir les obligations de sociétés qui ne font pas partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés qui ne font pas partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social ne pourra pas être modifié sans l'accord préalable de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées (qu'il s'agisse d'un transfert des droits de détention et/ou économiques) à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social; étant entendu cependant qu'à condition d'obtenir le consentement préalable du conseil de gérance (lequel ne pourra pas être déraisonnablement refusé) et dans le respect des dispositions impératives de la loi luxembourgeoise, les transferts suivants sont permis:

(a) un transfert à un Affilié d'un associé, à condition que si le cessionnaire cesse d'être un Affilié de cet associé, toutes ses parts sociales seront transféré à un autre Affilié du cédant original et tout Gérant A peut autoriser et donner pouvoir, comme il pense nécessaire, à toute personne de signer, compléter et de remettre les documents de transfert en tant que mandataire et d'enregistrer le cédant (ou son nommée) en tant que détenteur de ces parts sociales;

(b) tout transfert de parts sociales par un associé, qui est un fonds d'investissement (étant une personne, société, trust ou limited partnership détenant des parts sociales à des fins d'investissement) ou par ses trustee, dépositaire ou nommée

ou par une entité détenue entièrement ou substantiellement détenue par un fonds d'investissement (une «Société Holding d'Investissement») ou par toute entité co-investissant avec un fonds d'investissement (un «Co-Investisseur»):

- (i) à un trustee, nommée ou dépositaire d'un tel fonds et vice versa;
 - (ii) à tout détenteur d'unités, associé, participant, gérant ou conseiller (ou à un employé d'un tel gérant ou conseiller) d'un tel fonds;
 - (iii) à tout fonds d'investissement, ou à ses trustee, nommée ou dépositaire dirigés ou conseillés par le même gérant ou conseiller qu'un tel fonds;
 - (iv) à tout Co-Investisseur ou à ses trustee, nommée ou dépositaire;
 - (v) à toutes Sociétés Holding d'Investissement ou à ses trustee, nommée, ou dépositaire;
- (c) un associé, qui est un trustee ou un fiduciaire d'une personne, peut transférer ses parts sociales à un trustee lui succédant ou à un autre fiduciaire d'une telle personne, si le cessionnaire accepte d'être lié par les présentes conditions;
- (d) tout transfert de tout ou partie des parts sociales d'un associé qui est soumis au Titre I du United States Employee Retirement Income Security Act du 1974, tel que modifié («ERISA»), pourra être effectué si le conseil de gérance notifie à l'associé que la Société ne sera pas qualifiée en tant que VCOC (telle que défini dans les présentes) et si le cessionnaire n'est pas un concurrent de Grupo Corporativo One S.A. tel que déterminé par les Gérants A; et
- (e) tout transfert effectué conformément aux Articles 17 et 19.

Pour les besoins de ces statuts, un «Affilié» signifie, par rapport à une personne (la «Première Personne»): (a) une autre personne qui directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Première Personne; (b) un véhicule commun d'investissement, y compris un véhicule de co-investissement organisé ou conseillé par la Première Personne (ou un Affilié de cette dernière) dont les investissements sont gérés par la Première Personne; (c) un associé ou un agent ou un employé de la Première Personne (ou un Affilié de ces derniers), (d) un fonds d'investissement organisé par la Première Personne pour le bénéfice des associés, agents ou employés, ou des personnes qui sont à leur charge, de la Première Personne (ou de ses Affiliés), ou (e) un trustee ou nommée succédant à, ou le successeur par réorganisation, d'un trust qualifié.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 10. Aucun transfert de parts sociales (ou de droits y relatifs) ne peut être conclu par un ou des associé(s) qui propose(nt) de vendre ses/leurs parts («Associé(s) Vendant») avec pour résultat qu'une personne (Associée existante ou non), ensemble avec ses affiliés (un «Tag Acquéreur») détienne plus de cinquante (50) pour cent des parts sociales alors émises (un «Transfert Tag-along Proposé»), à moins que le Tag Acquéreur n'ait fait au préalable et conformément à l'article 13 une offre écrite à tout autre associé qui n'est pas un Associé Vendant («Associés Non-Vendant») pour l'acquisition de la même proportion de ses parts sociales au même prix par part sociale et à des conditions qui ne soient pas moins avantageuses que celles qui ont été données aux ou à l'Associé(s) Vendant.

Art. 11. Un associé qui accepte une offre faite conformément à l'article 13 est responsable des coûts du Transfert Tag-along Proposé dans la mesure non payée ou remboursée par le Tag Acquéreur et en proportion du nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 12. Le ou les Associé(s) Vendant doi(ven)t notifier par écrit chaque Transfert Tag-along Proposé à tout Associé Non-Vendant au moins cinq Jours Ouvrés (un «Jour Ouvré» est un jour où les banques sont ouvertes pour des activités et à des horaires normaux à Luxembourg, aux Iles Caïmans, à New York et à Londres, exceptés le samedi ou dimanche) avant la date de conclusion d'un accord de vente définitif relatif au Transfert Tag-along Proposé, indiquant les informations sur le Tag Acquéreur, le prix proposé et, dans la mesure du possible, les conditions auxquelles la vente va être conclue.

Art. 13. L'offre écrite devant être donnée par le Tag Acquéreur doit être donnée dans les 10 Jours Ouvrés après la signature du contrat définitif relatif au Transfert Tag-along Proposé et doit être ouverte à acceptation pendant au moins 10 Jours Ouvrés après la date de l'offre écrite (la «Période d'Acceptation»). L'Associé Vendant doit fournir ou faire en sorte que soient fournis aux Associés Non-Vendant une copie de tous les documents relatifs au Transfert Tag-along Proposé promptement dès qu'ils sont disponibles.

Art. 14. Si un Associé Non-Vendant désire accepter l'offre du Tag Acquéreur, il doit le faire en délivrant une notification écrite à l'Associé Vendant indiquant son acceptation de l'offre par rapport au nombre total des parts sociales qui est spécifié dans l'offre écrite.

Art. 15. A l'expiration de la Période d'Acceptation, le transfert des parts sociales à transférer aux Associés Non-Vendant et au Tag Acquéreur, peut avoir lieu:

- (a) dans les 30 jours de l'expiration de ce délai;
- (b) pour autant qu'il soit conclu à des conditions qui ne soient pas plus favorables à l'égard des Associés Vendant que celles spécifiées dans l'offre écrite (y inclus au prix notifié conformément à l'article 13); et
- (c) pour autant que toutes les parts sociales proposées à la vente dans le Transfert Tag-along Proposé soient transférées.

Art. 16. Les dispositions de l'article 10 ne seront pas applicables à la vente de parts sociales:

- (a) si une Notification de Drag-Along a été délivrée; ou
- (b) à une nouvelle société holding de la Société qui est créée pour les besoins de planifier une réorganisation ou une organisation d'une sortie et dans laquelle la structure du capital (principalement l'actionnariat) de la Société est reproduite dans tous ses aspects significatifs.

Art. 17. Si des associés détenant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société souhaitent vendre toutes leurs parts sociales (les «Associés Majoritaires Vendant») et trouvent un tiers acquéreur de bonne foi (l'«Acquéreur») et se mettent d'accord sur les termes de la vente à un tel Acquéreur de toutes leurs parts sociales (une «Vente Drag-along Proposée»), à la réception d'une notification écrite des Associés Majoritaires Vendant, tous les autres associés (les «Associés Dragged») sont obligés d'accepter toute offre de l'Acquéreur, sous réserve des articles 18 et 19, aux mêmes termes et conditions que celles acceptées par les Associés Majoritaires Vendant.

Art. 18. Il n'est pas demandé aux Associés Dragged de faire ni de donner de confirmations, de garanties, d'engagements ou d'indemnités excepté les garanties concernant la propriété des parts sociales et leur capacité à vendre. Chaque Associé Dragged est responsable des coûts du Transfert Drag-along Proposé dans la mesure non payée ou remboursée par l'Acquéreur et en proportion du nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 19. Les Associés Majoritaires Vendant doivent délivrer une notification relative à toute Vente Drag-along Proposée à chaque Associé Dragged dès que possible en pratique après avoir atteint un accord sur la Vente Drag-along Proposée (une «Notification de Drag-along»). La Notification de Drag-along doit indiquer la valeur nominale des parts sociales qu'il est proposé de transférer, le nom et l'adresse de l'Acquéreur proposé, la forme de contrepartie proposée et tous les autres termes et conditions de paiement des parts sociales. La Notification de Drag-along Notice peut mentionner que les Associés Dragged peuvent demander de recevoir une contrepartie en actions ou titres de créance selon des conditions différentes de celles acceptées par les Associés Majoritaires Vendant, et l'Acquéreur peut offrir des titres de créance et/ou des actions comme alternative à certains mais pas à tous les Associés Majoritaires Vendant et/ou les Associés Dragged. La Notification de Drag-along doit indiquer une date, une heure et un lieu pour l'exécution et la signature des transferts et pour les abandons de droits de préemption relatifs à leurs parts sociales par les Associés Dragged, et cette date ne pourra être moins de 7 Jours Ouvrés suivant la date de la Notification de Drag-along (et pas avant le transfert fait par les Associés Majoritaires Vendant). La Notification de Drag-along peut être conditionnée à la réalisation de la vente par les Associés Majoritaires Vendant. une Notification de Dragalong sera valable pendant une durée de 3 mois à partir de sa date d'émission.

Art. 20. Si un Associé Dragged n'exécute pas ou ne signe pas de transfert et d'abandon de droit de préemption (si applicable) relatifs à ses parts sociales dans les dix (10) Jours Ouvrés de la date de la Notification de Drag-along (ou à la date prévue dans la Notification de Drag-along si elle excède cinq Jours Ouvrés après la date de la Notification de Drag-along), tout gérant de la Société peut autoriser et donner pouvoir à toute personne qu'il estime appropriée pour signer, compléter et délivrer les documents de transfert nécessaires en tant que mandataire pour son compte et, suivant réception par la Société (pour le bénéfice de l'associé) du prix d'achat ou de toute autre contrepartie due pour les parts sociales, délivrer les documents de transfert et d'abandon de droits de préemption à l'Acquéreur (ou son nommée) et inscrire l'Acquéreur (ou son nommée) en tant que détenteur des parts sociales. Une fois l'Acquéreur (ou son nommée) inscrit en tant que détenteur des parts sociales, la validité de l'opération ne pourra être mise en cause par personne. La Société payera le prix d'achat ou de toute autre contrepartie (à l'exception des frais de la Vente Drag-Along Proposée qui seront supportés proportionnellement par cet associé) qu'elle détient pour le bénéfice d'un associé conformément à cet article 20 à l'associé dès que possible.

Art. 21. Les associés reconnaissent et acceptent que le pouvoir conféré par l'article 20 est nécessaire pour garantir l'exécution des obligations des Associés Dragged telles que prévues dans les présents statuts.

C. Gérance

Art. 22. La Société est gérée par cinq gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés «Gérant A» et «Gérant B». En toutes circonstances, la Société aura deux Gérants A qui peuvent être résidents dans tout pays et trois Gérants B qui doivent être résidents au Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés votant à la majorité simple.

Les gérants de la Société superviseront notamment les résultats de tout prêt accordé par la Société (un «Prêt PIK») et, de temps à autre et chaque fois qu'une notification est délivrée à la Société en vertu du Prêt PIK, nommeront un comité de conseillers, qui sera consulté et fournira des recommandations sur ce qu'il convient de faire du fait de ces résultats et/ou de cette notification. Les gérants ne sont pas contraints d'accepter les recommandations du comité mais ils les étudieront avant toute prise de décision en rapport avec le PIK Loan.

Le conseil de gérance devra faire raisonnablement de son mieux pour gérer les affaires de la Société de telle sorte que la Société soit qualifiée en tant que «venture capital operating company» (une «VCOC») conformément à l'article 29 C.F.R. 2510.3-101 du United States Department of Labor Regulations ou à tout règlement le remplaçant (les «Plan Asset Regulations») et à l'interprétation par l'autorité compétente pour l'interprétation des Plan Asset Regulations. Si le conseil de gérance établit à un moment donné que la Société ne peut pas être qualifiée en tant que VCOC, le conseil de gérance doit le notifier aux associés aussi tôt que possible en pratique.

La Société est engagée en toutes circonstances, sauf en ce qui concerne des Affaires Réservées, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature de tout représentant dûment mandaté par le conseil de gérance ou par un Gérant A et un Gérant B, à condition que le conseil de gérance ait dûment approuvé la signature desdits documents. En ce qui concerne les Affaires Réservées, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de tous les Gérants A et de tous les Gérants B, ou par la signature de tout représentant dûment mandaté par le conseil de gérance ou par tous les Gérants A et tous les Gérants B.

Art. 23. La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un Gérant A au siège de la Société ou au lieu autrement indiqué dans l'avis de convocation, qui doit toujours se situer au Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins dix (10) jours avant la date prévue pour la réunion et l'ordre du jour de la réunion sera donné aux gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises uniquement à l'unanimité des voix de tous les gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président n'a pas voix prépondérante. Dans le cas où il n'est pas possible d'avoir le consentement unanime de tous les gérants sur un point précis (autre qu'une Affaire Réservée), les actionnaires qui détiennent plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société donneront leur avis à considérer au conseil et le conseil n'agira pas sans leur assentiment.

Pour les besoins des présentes, les points suivants constituent des «Affaires Réservées»:

- a) Un changement de la devise du Prêt PIK;
- b) une modification dans la définition des «Majority Lenders» dans le PIK Loan ou d'une clause du Prêt PIK requérant le consentement unanime de tous les prêteurs;
- c) une modification dans une clause de transfert ayant trait aux changements dans le chef des prêteurs dans le Prêt PIK (à l'exception de ceux ayant trait aux ventes et drag-along et tag-along);
- d) La conversion, l'abandon, la décharge ou la libération de tout montant dû en vertu du Prêt PIK en échange d'émission de parts sociales de l'emprunteur sous ce prêt.

Si et dans la mesure où un point à trait à une Affaire Réservée, avant que ce point ne soit approuvé par le conseil de gérance, ce dernier doit requérir le consentement préalable de l'assemblée générale des associés portant sur cette Affaire Réservée et ce consentement ne sera valablement donné qu'avec (i) le vote unanime de tous les associés sur les Affaires Réservées visées ci-dessus sous a) à c) et (ii) le vote d'associés n'ayant investi (seuls ou avec d'autres personnes) pas moins de soixante-six virgule soixante-sept pour cent (66,67%) du Nouveau Financement Total, sur les Affaires Réservées

visées ci-dessus sous d). Pour les besoins des présents statuts, le «Nouveau Financement Total» signifie l'investissement de deux cent millions d'euros dans Grupo Corporativo Ono S.A. effectué aux environs de mai 2010 par certains de ses associés actuels.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 24. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 25. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 26. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 27. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds ou actifs à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés

Art. 28. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 29. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Un avis de convocation pour chaque assemblée générale doit être donné aux associés au moins huit (8) jours avant la date prévue de la réunion. Renonciation à cet avis peut être donnée par écrit, fax, e-mail ou tout moyen de communication similaire. Un tel avis n'est pas requis si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée ou dans le cas où une résolution écrite est approuvée et signée par tous les associés.

Sauf dans les cas où une majorité plus grande est requise en vertu des présentes, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, étant entendu cependant qu'aucune modification aux Articles 8 et 22 relatifs à ERISA ne sera valable contre un associé soumis aux dispositions du Titre I de ERISA (un «Associé ERISA») sans l'accord des Associés ERISA, représentant une majorité du capital détenu par les Associés ERISA.

Art. 30. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 31. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 32. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 33. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 34. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 35. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Quatrième résolution

Les associés de la Société décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants additionnels de la Société pour une durée indéterminée:

- a) M. Sinisa Krnic, né le 10 janvier 1973 à Gihon, ayant son adresse professionnelle au 28 St George Street, Londres W1S 2FA, en tant que Gérant A;
- b) M. David Comerton Forde, né le 27 juin 1982 à Adélaïde, Australie, ayant son adresse professionnelle au 23 King Street, Londres SW1Y 6QY, en tant que Gérant A.

Cinquième résolution

Les associés de la Société décident que les gérants actuels de la Société seront désormais désignés «Gérant B» comme suit:

- (i) M. Richard Brekelmans sera désormais désigné «Gérant B»,
- (ii) M. Johan Dejans sera désormais désigné «Gérant B», et
- (iii) M. Hugo Neuman, sera désormais désigné «Gérant B».

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés de la Société déclarent que le nombre des gérants est fixé à cinq (5) et que, à partir de la date du présent acte, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- 1) M. Sinisa Krnic, en tant que Gérant A;
- 2) M. David Comerton Forde, en tant que Gérant A;
- 3) M. Johan Dejans, en tant que Gérant B;
- 4) M. Richard Brekelmans, en tant que Gérant B;
- 5) M. Hugo Neuman, en tant que Gérant B.

Septième résolution

Les associés de la Société décident de nommer Deloitte S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'exercice social terminant au 31 décembre 2010.

Les associés de la Société décident de conférer, dans la mesure du nécessaire, tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société pour signer et conclure, au nom et pour le compte de la Société, tous documents, contrats, certificats, instruments, et faire tout le nécessaire en rapport avec la nomination du réviseur d'entreprises selon les termes qui précèdent et ratifient tout acte déjà pris par le conseil de gérance à cet égard.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KINDLER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5806. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010064445/753.

(100080038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

—
*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
de Morgan Stanley Investment Funds (la «Société») du 11 mai 2010*

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la réélection de M. William JONES, M. Michael GRIFFIN, M. Andrew MACK et de Mme Laurence MAGLOIRE en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2010.

Réviseur d'Entreprises

Il a été décidé d'approuver la réélection de Ernst & Young S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour Morgan Stanley Investment Funds

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Christie Lemaire-Legrand

Référence de publication: 2010080493/22.

(100071674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

SBRE Senden, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.127.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- SBRE Capmark Holdco, associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour SBRE Senden

Signatures

Référence de publication: 2010076730/16.

(100070242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

SBRE Land, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.128.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- SBRE Capmark Holdco, associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour SBRE Land

Signatures

Référence de publication: 2010076731/16.

(100070255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Glass Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 61.539.

Au Conseil d'Administration et aux actionnaires de la société "GLASS INVEST S.A."

Je tiens par la présente à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet à la date de la présente du mandat de Commissaire aux Comptes de la société

"GLASS INVEST S.A."

R.C.S. Luxembourg B 61.539.

Strassen, le 11 mai 2010.

E-Consulting SA

Signature

Référence de publication: 2010076733/15.

(100070235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

SBRE Office, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.125.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- SBRE Capmark Holdco, associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour SBRE Office

Signatures

Référence de publication: 2010076734/16.

(100070225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

SBRE Supermarket, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.126.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- SBRE Capmark Holdco, associé unique de la Société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour SBRE Supermarket

Signatures

Référence de publication: 2010076735/16.

(100070227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Ribeumont Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 84.503.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide de transférer le siège de la société au:
16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Marc AMBROSIEN, Administrateur; avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, 2535 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Elise LETHUILLIER, Administrateur; avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, 2535 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Reinhold LOUTSCH, Administrateur; avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, 2535 Luxembourg, Luxembourg.

en remplacement de Monsieur Jacques RECKINGER, Administrateur; Monsieur René SCHLIM, Administrateur; Monsieur Marco NEUEN, Administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

L'Assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A., 18B, rue de la Chapelle, 8017 Strassen

en remplacement de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010078576/29.

(100070926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Sal. Oppenheim PEP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.778.

Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 3. Mai 2010

Frau Stephanie Becker, geboren am 18.01.1974 in Bergisch Gladbach, Deutschland, geschäftsansässig in 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ist mit sofortiger Wirkung und auf eine unbestimmte Zeit zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt.

Sal. Oppenheim PEP International S.à r.l.

Unterschrift / Unterschrift

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2010076742/14.

(100070181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

MSREF V Lorenzo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.722.

Extrait des résolutions des associés du 21 avril 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai, 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010078454/19.

(100071288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 322.400,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.645.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 12 mai 2010, que:

- Monsieur Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

- Madame Audrey Elizabeth Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

- Audrey Elizabeth Nangle;
- Thorsten Steffen;
- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010078519/21.

(100071351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

MSREF V Universe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.628.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 21 avril 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010078455/19.

(100071287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Saar Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 107, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 153.130.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den vierten Mai.

Vor dem unterzeichneten Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Ulrich SAAR, Bankfachwirt und Consultant, geboren in Frankfurt am Main, am 07. September 1955 wohnhaft in L-8055 Bertrange, 107, rue de Dippach.

Welcher Komparsent erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet. SAAR CONSULT S.à r.l.

Art. 2. Gegenstand des Unternehmens ist das Consulting für die Implementierung von Rechnungslegungsstandards, IT-Anwendungen, die Umsetzung finanzaufsichtsrechtlicher Anforderungen, die Optimierung von Geschäftsprozessen, die Unterstützung bei der Erstellung von Jahresabschlüssen sowie die Gesamtbanksteuerung für Banken und Finanzdienstleistungsunternehmen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Unternehmen mit ähnlichem Geschäftsgegenstand in beliebiger Rechtsform beteiligen.

Sie kann Zweigniederlassungen errichten.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde von Bertrange.

Der Firmensitz kann, durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung, an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Büros, Zweigstellen und/oder Filialien sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfunfhundert Euro (12.500,00) eingeteilt in fünfhundert (250) Anteile zu je fünfzig Euro (50,- EUR).

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. In jedem Fall sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, ausser wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilsübertragung an Nicht-Gesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf Basis der letzten drei Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Zählt die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre, wird der Wert auf Grund der Bilanz(en) der bestehenden Geschäftsjahre bewertet.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern, die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutzniesser oder Berechtigten, in einer Weise ändern die diesen wirtschaftlichen Nutzniessern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig Prozent (51%) der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräusserung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt. Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie obenbeschrieben mitgeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis fünf sind anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Restbetrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung der Anteile

Alle Stammeinlagen wurden von Herrn Ulrich SAAR vorbenannt, vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfunfhundert Euro (EUR 12.500,-), der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form sie auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,00) abgeschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Anteilshaber

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat sich der Anteilshaber, folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Herrn Ulrich SAAR, vorbenannt wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.

Der alleinige Geschäftsführer hat das Recht, die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

2.- Die Adresse der Gesellschaft ist in L-8055 Bertrange, 107, rue de Dippach.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des Notars Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. SAAR, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20471. Reçu 75.€ (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Mai 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010078470/107.

(100070881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

ID Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.970.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 avril 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement en date du 30 avril 2010, que:

L'assemblée a pris acte de l'échéance du mandat du Commissaire aux comptes. L'assemblée a reconduit le mandat de M. François Georges en tant que Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.
ID TECHNOLOGIES S.A
Idriss Djaballah
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010078545/17.

(100071481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

GSS III Liberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.695.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 21 avril 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai, 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010078471/19.

(100071286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

GSS III Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.696.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 21 avril 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai, 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010078472/19.

(100071282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

MSREF VI Skylar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.800.

—
Extrait des résolutions des associés du 21 avril 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai, 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010078473/19.

(100071243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Société d'Industrie Mécanique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 150.340.

Le conseil d'administration réuni en date du 14/04/2010, et après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo SANTOIEEMMA de sa fonction d'administrateur, a décidé de coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 28 janvier 2010, Madame Catherine NORMAND, employée privée, née le 10.11.1959, F-75013 Paris (France) résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur et d'appeler à la fonction de président du Conseil, Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet au 28 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'INDUSTRIE MECANIQUE S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010078518/16.

(100071342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Bridge Investment Holdings Limited Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.894.

EXTRAIT

L'adresse du gérant de classe A, Monsieur Guenter KRING a changé comme suit:

Sai Taan Villa 88 P3

99/24 Soi Cherngtalay 16

Phuket 83110, Thailand

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010078474/15.

(100071105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Boulangerie-Pâtisserie Friederich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 164A, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.139.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Marc FRIEDERICH, boulanger, né à Luxembourg, le 7 janvier 1958, demeurant à L-5402 ASSEL, 7 rue Heisburgerhof.

2.- Monsieur Serge FRIEDERICH, boulanger, né à Luxembourg, le 12 juillet 1978, demeurant à L-7319 Steinsel, 28, in den Kreuzwiesen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente;

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Boulangerie-Pâtisserie Friederich S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une boulangerie-pâtisserie-confiserie avec salon de thé ainsi que la fabrication de tous produits s'y rattachant.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Marc FRIEDERICH, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2.- Monsieur Serge FRIEDERICH, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2550 Luxembourg, 164a, av. du dix septembre.

2.- L'assemblée désigne gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Serge FRIEDERICH, préqualifié, gérant technique, et

- Monsieur Marc FRIEDERICH, préqualifié, gérant administratif.

3.- Le gérant technique peut valablement engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. FRIEDRICH; S. FRIEDRICH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/19873. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010078478/112.

(100071187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Beukenhoeve Holding S.à.r.l / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.067.

—
Extrait d'une résolution de l'associé unique du 3 mai 2010

Le 3 mai 2010, l'Associé Unique de Beukenhoeve Holding SARL / B.V. a décidé comme suit:

1. De renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010078480/15.

(100070811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

ProLogis UK LXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.124.

—
à ajouter: Suite à un contrat daté du 20 avril 2010 vingt-cinq mille cinq cents (25.500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XXI Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.320. Cette cession de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:

ProLogis European Finance XXI Sàrl 25.500 parts sociales

Le 10 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010078483/20.

(100070951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

ProLogis UK CCXLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.998.

—
à ajouter: Suite à un contrat daté du 17 mars 2010 sept cents cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XXI Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.320. Cette cession de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:

ProLogis European Finance XXI Sàrl 750 parts sociales

Le 10 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010078485/20.

(100070959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Golf Shack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 41.586.

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "GOLF SHACK S.A.", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41.586, constituée suivant acte notarié en date du 15 octobre 1992 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12 de 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant procès-verbal du conseil d'administration de la société, en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729 du 14 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Edith REUTER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy FASBENDER, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Abandon du statut de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide l'abandon du statut de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. SASSEL, E. REUTER, G. FASBENDER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 mai 2010. Relation: REM/2010/677. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 mai 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010081316/88.

(100072481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis UK CCLIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.254.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 20 avril 2010 sept cent cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XXI Sarl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.320. Cette cession de parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XXI Sarl 750 parts sociales

Le 10 mai 2010.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant unique

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010078486/20.

(100070962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Sella Global Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.772.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 16 avril 2010 que:

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Massimo ALBORINO, en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Madame Concetta IOIRIO, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 2 décembre 2009.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Massimo ALBORINO en qualité d'Administrateur de la Société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Pietro TASCA, en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Luciano RINZULLO, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 8 février 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Pietro TASCA en qualité d'Administrateur de la Société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Guido REY, en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Attilio VIOLA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 8 février 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Pietro TASCA en qualité d'Administrateur de la Société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'assemblée décide de nommer jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2010

- Monsieur Bruno AGOSTINI, Président, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Massimo ALBORINO, Administrateur, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Guido REY, Administrateur, demeurant professionnellement P.zza C.L.N. 255, I-10123, Torino, Italie;
- Monsieur Pietro TASCA, ayant son adresse professionnelle au 13, via Vittor Pisani, I-20124 Milano, Italie;
- La société DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf, en qualité de Réviseur.

Pour mention lors de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour extrait conforme

SELGEST S.A.

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010081301/37.

(100072926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis UK CCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.976.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 20 avril 2010 sept cent cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XXI Sarl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.320. Cette cession de parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:

ProLogis European Finance XXI Sarl 750 parts sociales

Le 10 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010078487/20.

(100070963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Splitart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 153.129.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Yomotava Ltd, a company incorporated under the laws of the State of Israel, with registered office at 15 Budenheimer Street, Tel-Aviv, Israel, 62008, and registered with the Israeli Companies Registrar under number 514431493;
2. Mlgm Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Tropic Isle Building, P.O. Box 3423, Road Town, Tortola, British Virgin, Islands, VG1110, and registered under number 1386224;
3. Rosenram Trust Company Ltd, a company incorporated under the laws of the State of Israel, with registered office at 52 Menachem Begin Road, Tel Aviv 67137, and registered with the Israeli Companies Registrar under number 513767913;
4. Ido Merfeld, born on 14 May 1964 in Israel, with professional address at 153 Hagilboa st, Nirit, 44805 Israel.
5. Avi Tuby, born on 2 July 1967 in Israel, with professional address at 3 Pinhas Rozen St., Tel-Aviv, 69512, Israel.
6. Orna Metuka Siak-Granit, born on 25 September 1959 in Israel, with professional address at Marktgasse 9, 8001 Zurich, Switzerland-
7. Guy Itskovitch, born on 26 September 1975 in Israel, with professional address at 14 Dgania St. Raanana, Israel;
8. Boaz Monos, born on 6 June 1973 in Israel, with professional address at 6 Sharabi st. Tel-Aviv, Israel

Each represented by Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated April 2010 (such proxies to be registered together with the present deed);

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of Splitart S.A. which is hereby established as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Splitart S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and

foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty one thousand Euro (€ 31,000) consisting of nine million nine hundred thousand (9,900,000) ordinary shares in registered form without any nominal value. Shares may be partly paid in.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on 2 May of each year at 12:00. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") or by a Board of two (2) directors who do(es) not need to be (a) shareholder(s) of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of Resolutions of the Sole Director. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can, but may not, be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to the number of shares as detailed hereafter representing the total share capital of the Company:

Name of the subscribers	Number of shares subscribed	Amount of subscription (in EUR)	Amount paid in (in EUR)
Yomotava Ltd	4,095,250	12,823.51	3,205.88
Mlgm Ltd	4,095,250	12,823.51	3,205.88
Ido Merfeld	654,750	2,050.23	512.56
Avi Tuby	654,750	2,050.23	512.56
Rosenram Trust Company Ltd	100,000	313.13	78.28
Orna Metuka Siak-Granit	100,000	313.13	78.28
Guy Itskovitch	100,000	313.13	78.28
Boaz Monos	100,000	313.13	78.28
Total	9,900,000	31,000	7,750

All these shares have been paid up by the shareholders to an extent of 25% (twenty-five per cent) so that the sum of seven thousand seven hundred and fifty Euros (€ 7,750) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to € 1,200.-

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors until the annual General Meeting to be held on 2011:

- Mrs Orna Metuka Siak-Granit, born on 25 September 1959 in Israel, residing at Marktgasse 9, 8001 Zurich, Switzerland;

- Mr Lam Fat Kwong Lam Thuon Mine, said Maurice Lam, born on 21 April 1957 in Mauritius, residing at L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg, Luxembourg; and

- Mr Joshua Rosensweig, born on 17 August 1952 in Canada, residing at 52 Menachem Begin Road, Tel Aviv 67137.

2. that the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual General Meeting to be held on 2011:

KPMG AUDIT, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 103.590.

3. that the registered office of the Company is established at 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Yomotava Ltd, une société constituée sous les lois de l'Etat d'Israël, ayant son siège social au 15 Budenheimer Street, Tel-Aviv, Israël, 62008, et enregistrée auprès du registre des sociétés israélien sous le numéro 514431493.

2. Mlgm Ltd, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tropic Isle Building, P.O. Box 3423, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, VG1110, et enregistrée sous le numéro 1386224.

3. Rosenram Trust Company Ltd, une société constituée sous les lois de l'Etat d'Israël, ayant son siège social au 52 Menachem Begin Road, Tel Aviv 67137, et enregistrée auprès du registre des sociétés israélien sous le numéro 513767913.

4. Ido Merfeld, né le 14 mai 1964 à Israël, domicilié professionnellement au 153 Hagilboa st, Nirit, 44805 Israël.

5. Avi Tuby, né le 2 juillet 1967 à Israël, domicilié professionnellement au 3 Pinhas Rozen St., Tel-Aviv, 69512, Israël;

6. Orna Metuka Siak-Granit, née le 25 septembre 1959 à Israël, domiciliée professionnellement à Marktgasse 9, 8001 Zurich, Suisse;

7. Guy Itskovitch, né le 26 septembre 1975 à Israël, domicilié professionnellement au 14 Dgania St. Raanana, Israël;

8. Boaz Monos, né le 6 Juin 1973 à Israël, domicilié professionnellement au 6 Sharabi st. Tel-Aviv, Israël

chacun représenté par Me Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations datée du avril 2010, (ces procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui);

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Splitart S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Splitart S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siègesocial. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet sociaux. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000) représenté par neuf millions neuf cent mille (9.900.000) actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale. Les actions peuvent être libérées partiellement.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 2 mai à 12 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) actionnaire(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la seule signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils ont souscrit au nombre d'actions tel que détaillé ci-après représentant la totalité du capital social de la Société:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant de la souscription (en EUR)	Montant libéré (en EUR)
Yomotava Ltd	4.095.250	12.823,51	3.205,88
Mlgm Ltd	4.095.250	12.823,51	3.205,88
Ido Merfeld	654.750	2.050,23	512,56
Avi Tuby	654.750	2.050,23	512,56
Rosenram Trust Company Ltd	100.000	313.13	78,28
Orna Metuka Siak-Granit	100.000	313.13	78,28
Guy Itskovitch	100.000	313.13	78,28
Boaz Monos	100.000	313.13	78,28
Total	9.900.000	31.000	7.750

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750 €) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1.200,-.

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires ci-dessus prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle tenue en 2011:

- Madame Orna Metuka Siak-Granit, née le 25 septembre 1959 à Israël, résidant au Marktgasse 9, 8001 Zurich, Suisse;
- Monsieur Lam Fat Kwong Lam Thuon Mine, dit Maurice Lam, né le 21 avril 1957 en Mauricie, résidant au L-6165 Ernster, 27, rue de Rodenbourg, Luxembourg; et
- Monsieur Joshua Rosensweig, né le 17 août 1952 au Canada, résidant au 52 Menachem Begin Road, Tel Aviv 67137.

2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011:

KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.590.

3. que le siège social de la société est établi à 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPERA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix mai de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010078468/544.

(100070858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

ProLogis UK XXIX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.434.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 17 mars 2010 sept cents cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XXI Sarl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.320. Cette cession de parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:

ProLogis European Finance XXI Sarl 750 parts sociales

Le 10 mai 2010.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant unique

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010078488/20.

(100070966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

CASA SN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4629 Differdange, 8, place Millchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.630.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Signature.

Référence de publication: 2010078633/10.

(100071371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Win Securitisation II, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.020.

Désignation du réviseur d'entreprises - société de titrisation

En date du 5 novembre 2009, le gérant unique; organe d'administration de la Société de titrisation; a décidé d'approuver et dans la mesure du nécessaire de ratifier la nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l, une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L- 1471 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010078539/15.

(100071269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Stockwell Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 40.220.

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 26 mai 2010

3^{ème} résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour STOCKWELL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010078506/13.

(100071123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

ProLogis UK CCXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.193.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 16 avril 2010 sept cent cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à ProLogis European Finance XXI Sarl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.320. Cette cession des parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:

ProLogis European Finance XXI Sarl 750 parts sociales

Le 10 mai 2010.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant unique

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010078489/20.

(100070972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Ship Atlantic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.917.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2010

Résolutions:

L'assemblée ratifie la cooptation de Mr Giorgio Bianchi décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 03/05/2010.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sarl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHIP ATLANTIC HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2010078501/19.

(100071054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 133.380.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 30 avril 2010

Résolution:

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de sa fonction de gérant, Monsieur CHRISTIAN EHRITZ, et nomme à la fonction de gérant avec effet immédiat: Monsieur Wolfgang GÖSSWEINER, commerçant, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Monsieur Frank BRUN, commerçant, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les mandats des gérants nouvellement élus prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en 2012.

Pour ECO REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010078505/19.

(100071114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Amanda Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.749.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2010

En date du 28 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- renouveler les mandats de Monsieur Petter Hoffström, de Monsieur Benoît Andrianne et de Madame Piia Ritta Hannele Latvala en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010078530/16.

(100071078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

ECEF-IHV SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.903.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2010

- Le mandat d'administrateur existant de Mme Rachel Aguirre est renouvelé
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Le conseil d'administration est en conséquence constitué comme suit:

* Mme Rachel Aguirre, CAT B

* Mme Heike Kubica, CAT B

* Mme Anja Lakoudi, CAT B

* Mr Randall Wade, CAT A

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour le conseil d'administration

Rachel Aguirre / Anja Lakoudi

Director / Director

Référence de publication: 2010078511/20.

(100071168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.605.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 12 mai 2010, que:

- Monsieur Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

- Madame Audrey Elizabeth Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

- Audrey Elizabeth Nangle;
- Thorsten Steffen;
- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010078521/21.

(100071387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.526.

Suite au conseil d'administration du 12 avril 2010, a été nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010:

Monsieur Christophe Coquema
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex, France

En remplacement de:

Monsieur Joseph Pinto

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Un administrateur domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010078526/19.

(100070828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Ibiza Housing Lux Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2/34, rue Hannelanst, îlot du Château.

R.C.S. Luxembourg B 108.157.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A

Signature

Référence de publication: 2010078634/11.

(100071369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Cattaro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078604/12.

(100070884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Stanwahr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 34.354.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 27 avril 2010

En date du 27 avril 2010, l'Associé Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Pascal Demichel, Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur, de Monsieur William de Prémorel-Higgons en qualité de Gérants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

L'Associé Unique

Référence de publication: 2010078531/16.

(100071089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 290.900,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.623.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 12 mai 2010, que:

- Monsieur Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

- Madame Audrey Elizabeth Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

- Audrey Elizabeth Nangle;

- Thorsten Steffen;

- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010078522/21.

(100071392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 102.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.624.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 12 mai 2010, que:

- Monsieur Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

- Madame Audrey Elizabeth Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

- Audrey Elizabeth Nangle;

- Thorsten Steffen;

- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010078523/21.

(100071397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Solumo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 18 mai 2010, que:

les mandats d'administrateur de Monsieur Camille PAULUS, consultant, résidant au 5, rue de l'Alzette à L-7210 Helmsange (Luxembourg), Monsieur Jaime ALEMAN, avocat, résidant à Panama (Panama), Monsieur Jean-Pierre LEBURTON, économiste, ayant son adresse privée à 1, rue de Tervaete, bte 1, B-1040 Bruxelles, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg sont renouvelés. Les mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078527/19.

(100070899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 avril 2010

En date du 27 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- d'accepter la démission, avec effet au 30 juin 2009, de Monsieur Pierre-Henri Delacourt en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 1^{er} décembre 2009, de Monsieur Eric Corbisier, LCL Banque Privée, 55, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, en remplacement de Monsieur Pierre-Henri Delacourt, démissionnaire
- de renouveler le mandat de Monsieur Eric Corbisier en qualité d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010078528/18.

(100070981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Gilspi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.585.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 mars 2010

1. La démission de Monsieur Jean-David AMAR est actée avec effet au 12 mars 2010.
2. Monsieur Monsieur Marek AVRAHAM, employé privé, né le 15/11/1953 en Tunisie, demeurant au 20/3 ELAZAR BEN YAIR 93267 JERUSALEM, ISRAEL, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Jean-David AMAR, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

GILASPI INVESTMENTS S.A.

N. SAILLARD-LAURENT / B. BLOCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010078548/17.

(100071104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Glitnir SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.938.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2010

En date du 30 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- de renouveler les mandats de Monsieur Stefan Sigurdsson, de Monsieur Marc Lefebvre et de Madame Agla Hendriksdottir en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010078532/16.

(100071109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Margin of Safety Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.649.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010

En date du 12 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur John Mills, de Monsieur David Pastel, de Monsieur Yves-Pascal Pelcener et de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010078533/16.

(100071122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Socego Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.904.

—
EXTRAIT

Il résulte de deux lettres de démission que:

- Messieurs Alex SCHMITT et Fabio TREVISAN, avec adresse professionnelle au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société SOCEGO INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B39904, avec effet au 19 mai 2010.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Référence de publication: 2010078534/16.

(100071129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

T.D.I., Tyres Distribution International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.893.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078629/12.

(100071301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Ibiza Housing Lux Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2/34, rue Hannelanst, îlot du Château.

R.C.S. Luxembourg B 108.157.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A

Signature

Référence de publication: 2010078635/11.

(100071366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

ProLogis Russia Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010078642/14.

(100071028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Financière Ottre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2010

La cooptation avec effet au 31 juillet 2009 de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

FINANCIERE OTTRE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010078550/17.

(100071082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Goldman Sachs Structured Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 mai 2010.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2010078599/13.

(100070950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

AMCIC South Africa Partner (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010078600/13.

(100071379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Turk Real Estate Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.364.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société du 19 mai 2010

L'associé unique de Turk Real Estate Management S.à.r.l, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Hille-Paul Schut en tant que gérant de la Société avec effet au 28 avril 2010.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Xavier De Cillia

Manager

Référence de publication: 2010078596/14.

(100071124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Damire International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 56.509.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078605/12.

(100070880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.
